

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Juillet 2016

Convocation : le 12 Juillet 2016

Présents : M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FAGES, Mme Nicole CROS, Mme Evelyne HENOT, M. Jean SALVAN, M. Christophe CLAMENS, M. Joël DIJOLS, M. DIJOLS Thibaut.

Absents : M. Frédéric BECAMEL, M. Sébastien LUTRAND, M. Pierre SALELLES.

Pouvoirs : M. Pierre SALELLES à M. Michel FAGES et M. Frédéric BECAMEL à M. Jean-Marie CAYLA.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Informations sur le P.L.U.i: Mme Caroline CARETTE (Chargée de mission développement à la Communauté de communes) est intervenue lors du Conseil pour informer sur le projet de territoire le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui comprendra entre autre une zone urbanisable, une zone naturelle, une zone agricole. Ce projet commence par un diagnostic et se terminera dans environ 2 ans par une enquête publique.

2°) Futur Lotissement : Le Conseil a décidé du nom du lotissement qui se nommera : LES OULIERES. De plus, la délimitation de celui-ci a été définie. Le prix de vente des 9 lots sera de 23€/m² TTC. Un panneau avec le plan sera posé sur place et au bord de la route départementale 921. Approbation à l'unanimité des membres présents.

3°) Cœur de village et RD en traverse : Les travaux commenceront la première quinzaine de Septembre. Le Conseil Départemental doit accorder une subvention supplémentaire de 13 000 € et l'Etat via la DETR accorde une aide de 25 800 €. Le détail de l'opération sera dans le prochain bulletin municipal.

4°) Délibération sur une marque de territoire : Le conseil municipal mandate Mr le Maire de Laguiole pour déposer la marque « Aubrac Laguiole » auprès de l'INPI (nom actuel de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme) afin de la protéger. Approbation à l'unanimité des membres.

5°) ANRAS: Cette structure qui gère la maison de retraite de Laguiole confectionne entre autres les repas des enfants de l'école de Curières. L'ANRAS doit moderniser son outil de préparation des repas pour cela il doit faire un investissement de 385 000 €, il demande que la Commune de Curières participe proportionnellement au nombre de repas confectionnés annuellement. La participation de la Commune sera de 2 501 €. Approbation à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 23 heures.